

Le 21 octobre 2013

Par SDÉ, courriel électronique et poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1 CANADA

F: +1 514.286.5474
nortonrosefulbright.com

Éric Dunberry
+1 514.847.4492
eric.dunberry@nortonrosefulbright.com

Votre référence
R-3842-2013

Notre référence
00378415-0243

Demande d'approbation du taux de rendement des capitaux propres et du mécanisme de traitement des écarts de rendement
DOSSIER RÉGIE : R-3842-2013

Chère consœur,

En prévision de l'audience débutant le 24 octobre prochain, nous souhaitons vous faire part des éléments suivants concernant l'administration de la preuve des Demandeurs :

1. Preuve en chef des Demandeurs

Les Demandeurs entendent présenter leur preuve de la façon suivante :

a) Panel 1 : Taux de rendement des capitaux propres

Ce panel sera composé des témoins suivants :

- François Hébert, Directeur des affaires réglementaires, Hydro-Québec Distribution;
- Stéphane Verret, Directeur - Commercialisation et affaires réglementaires, Hydro-Québec TransÉnergie;
- Gilles Gaudreau, Conseiller - Financement, marché monétaire et Trésorier adjoint;
- James M. Coyne, Senior Vice-President, Concentric Energy Advisors Inc.;
- John P. Trogonoski, Project Manager, Concentric Energy Advisors Inc.;

Les témoins de ce panel traiteront également des questions relatives au coût de la dette, au coût du capital prospectif et à l'opportunité de reporter l'adoption d'une formule d'ajustement automatique.

b) Panel 2 : Mécanisme de traitement des écarts de rendement

Ce panel sera composé des témoins suivants :

- François Hébert, Directeur des affaires réglementaires, Hydro-Québec Distribution;
- Stéphane Verret, Directeur - Commercialisation et affaires réglementaires, Hydro-Québec TransÉnergie;
- Lyne Desmarais, Contrôleur, Hydro-Québec Distribution;

- Louis Veci, Directeur - Planification financière et Contrôleur, Hydro-Québec TransÉnergie;
- Robert C. Yardley, Senior Vice-President, Concentric Energy Advisors Inc.;
- James M. Coyne, Senior Vice-President, Concentric Energy Advisors Inc.;

À ce stade, les Demandeurs prévoient une durée d'une heure trente (1h30) par panel pour la présentation de leur preuve en chef. À cet égard, les Demandeurs confirment à la Régie qu'ils auront besoin des équipements permettant la projection de présentations PowerPoint dès l'ouverture de l'audience.

Il est prévu que l'interrogatoire en chef du panel 1 sera suivi du contre-interrogatoire des témoins de ce panel et d'un ré-interrogatoire au besoin. Il en sera de même pour le panel 2. La présentation des panels et de la preuve des intervenants débutera au terme de la preuve des Demandeurs. Cette preuve et les contre-interrogatoires et ré-interrogatoires requis seront administrés par intervenant, présumément dans l'ordre alphabétique habituel. Une fois la preuve de l'ensemble des intervenants close, les Demandeurs verront à informer la Régie de leur intention de présenter une contre preuve, le cas échéant.

2. Contre-interrogatoire des témoins des intervenants par les Demandeurs

Les Demandeurs entendent contre-interroger les témoins des intervenants pour les durées estimées ci-dessous :

Intervenant	Durée
ACEFO	15 à 20 minutes
ACEFQ	15 à 20 minutes
AQCIE-CIFQ	2h30 à 3h30
FCEI	1h30 à 2h30
GRAMÉ	15 à 20 minutes
OC	20 à 30 minutes
RNCREQ	15 à 20 minutes
SÉ-AQLPA	15 à 20 minutes
UC	15 à 20 minutes

L'identification des intervenants et l'évaluation des durées de contre-interrogatoire est préliminaire et sujette à changement. Les Demandeurs veilleront à mettre à jour cette information à l'ouverture de l'audience.

Afin d'assurer une bonne gestion du temps d'audience et de la présence des représentants et témoins concernés, nous présumons que les intervenants seront également appelés à confirmer la durée de leur preuve en chef et de leurs contre-interrogatoires des panels 1 et 2 des Demandeurs, préalablement au début de l'audience.

Enfin, les Demandeurs confirment qu'ils ont pris les arrangements nécessaires afin d'assurer les services de traduction simultanée.

Me Véronique Dubois



Nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Dunberry

Éric Dunberry
ED/cc

Copies : Me Marie-Christine Hivon, Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Me Yves Fréchette, Directeur – Affaires juridiques Transport et Distribution